

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 384

présenté par  
Mme Ménard et Mme Lorho

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« des »

les mots :

« de toutes les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici de s'assurer que tous les niveaux de collectivités territoriales soient représentés au sein du comité de la cohésion territoriale.